

Association pour la Promotion du label APP

APapp

Rapport d'activité 2015



SOMMAIRE

L'APapp

LES MISSIONS.....	4
UN ENGAGEMENT.....	4
LA GOUVERNANCE.....	5
L'EQUIPE.....	6
LES INSTANCES.....	6

Le label APP suivi qualité et gestion

LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2015.....	7
LE MAILLAGE TERRITORIAL.....	7
LA COMMUNICATION AUTOUR DU LABEL.....	8

Les grands enjeux et projets de l'APapp en 2015

FAITS MARQUANTS 2015.....	9
LA CERTIFICATION CLEA AVEC LE RESEAU DES APP.....	10
LA CERTIFICATION DES COMPETENCES CLES EUROPEENNES - CCCE.....	12
L'ENJEU DU DECRET QUALITE.....	14

Une année marquée par les 30 ans du réseau des APP

LE TEMPS DES APPRENANTS – APP EN RESONANCE.....	15
LE TEMPS DES PROFESSIONNELS DU RESEAU – LES ASSISES NATIONALES.....	17
LE TEMPS DES PARTENAIRES – LE CNOS.....	17

La professionnalisation du réseau APP

UN ENJEU ESSENTIEL.....	19
LA FORMATION EN 2015.....	19

Les partenaires de l'APapp et du réseau

LES PARTENARIATS HISTORIQUES DE L'APAPP.....	21
FOCUS SUR LES RELATIONS AVEC LES OPCA ET GRANDS GROUPES.....	22
DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE COLLABORATION.....	23

Le réseau des APP en chiffres.....	24
------------------------------------	----

L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU LABEL APP (APapp)

LES MISSIONS

L'APapp, l'association pour la Promotion du label APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée), rassemble les organismes de formation labellisés APP, dont l'ensemble constitue le réseau national.

En tant que propriétaire et responsable de la gestion du label APP, l'APapp a la responsabilité du maintien de la légitimité et de la qualité du label. Le dispositif de labellisation est organisé selon une procédure rigoureuse et repose sur l'articulation de trois acteurs : 1/l'APapp, l'instance de certification, 2/la Commission Nationale de Labellisation et 3/Afnor certification, les instances de contrôle et de consultation.

Dans le cadre du processus de labellisation, cette fonction donne à l'APapp pour missions : de déterminer, avec l'appui de l'organisme certificateur et de la CNL, les modalités de labellisation ; de s'assurer de la mise en œuvre et du bon déroulement du processus de labellisation ; d'entériner les avis et propositions de la commission et de l'auditeur Afnor pour l'attribution, le retrait ou le renouvellement du label APP.

Depuis sa création, l'APapp poursuit son ambition d'un label de qualité, répondant aux besoins des publics mais aussi des financeurs et décideurs, pour un meilleur et plus large accueil en formation des publics adultes dont les salariés et demandeurs d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, au-delà de la gestion du label, l'APapp a pour mission :

- une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des acteurs, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences.
- le développement d'expérimentations et de projets innovants.
- la communication, la promotion de la démarche et l'échange auprès des acteurs du monde de la formation professionnelle.
- la consolidation des partenariats et le renforcement du maillage territorial pour un meilleur accueil en formation des publics salariés et demandeurs d'emploi.

UN ENGAGEMENT

Le label APP qualifie une démarche de formation singulière, basée sur les principes pédagogiques de la personnalisation et de l'autoformation accompagnée, mise en œuvre dans un environnement de formation singulier. Un site de formation certifié APP est un espace de formation ouvert, pérenne, ancré sur son territoire, à entrées et sorties permanentes, où chaque personne peut trouver rapidement une réponse formation adaptée en termes de niveau, de besoin et de rythme d'apprentissage. Un apprenant qui s'inscrit dans un parcours de formation en APP bénéficie automatiquement d'une approche centrée sur la personne et sur son projet.

C'est sur ces principes que reposent la singularité du label APP et les hypothèses fondatrices de la pratique APP, qui dans sa mise en œuvre au quotidien est bien plus qu'un label : c'est une certaine conception de la formation.

Le fonctionnement en réseau des organismes labellisés APP prend appui sur cette identité commune définie dans le cahier des charges national APP. Cette singularité fait du réseau des APP un réseau fort, engagé et fédéré.

Ainsi, les APP sont depuis le départ, à savoir dès le début des années 1980, des acteurs de terrain engagés de l'accès au savoir pour tous. Ils ont toujours été par nature en prise directe avec les enjeux sociétaux : la crise, le chômage, l'insertion, les jeunes et maintenant les questions d'employabilité et les notions d'« empowerment », le renforcement du pouvoir d'action des individus. Chaque jour, les acteurs des APP travaillent à promouvoir l'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi pour tous les citoyens.

LA GOUVERNANCE

L'APapp est administré par un bureau formé de 10 membres. Ces personnes ont à cœur la réussite et le développement des projets portés par l'APapp pour le réseau des APP et la reconnaissance du label.

L'assemblée générale réunit les membres et représentants des sites labellisés APP. Tous les membres sont éligibles au bureau.

Deux assemblées générales en 2015 : le 15 janvier et le 18 juin.

Les membres adhérents sont les organismes porteurs des APP qui désignent un représentant pour chaque site labellisé APP.

→ **108 APP en 2015.**

Le Bureau au 18 juin 2015 (dernière élection)

- **Marie BOUCON**, Présidente (ACIFE, APP Chatillon et Clichy).
- **Mylène CHASSANG**, Trésorière (ACPM, APP Marseille, Toulon, Brignoles et Antibes).
- **Gérard CORNU**, Administrateur, par délégation Yves VERNON (MEDIAFORMATION, APP Rouen rive droite).
- **Vincent COUDERT**, Administrateur - par délégation Nicole MARTY (COBAS Formation, APP Arcachon).
- **Fanny DOERR**, Administrateur (GIPFI SCOP, APP Strasbourg).
- **Paloma GARCIA**, Administrateur (FONDESPIERRE, APP Lunel).
- **Michel MARCHAND**, Administrateur (ILEP, APP Lille).
- **Muriel MARSEGLIA**, Administrateur (RE.FORM.E, APP Strasbourg 2).
- **Philippe TRUFFAUT**, Administrateur (ASTROLABE FORMATION - PFD, APP Villemomble).
- **Christophe WAMBST**, Administrateur (GRETA NORD ALSACE, APP Haguenau et Saverne).

5 réunions de bureau en 2015.

Il est à noter la place particulière occupée par Michel TETART dans la fonction de « conseiller ». Ancien animateur national du réseau des APP, il est un collaborateur volontaire et engagé auprès de l'APapp. Il accompagne notamment la directrice de l'APapp lors des rencontres avec les institutions politiques et économiques de la formation professionnelle.

L'EQUIPE

En lien avec le bureau, l'équipe d'animation nationale a pour mission d'assurer la promotion du label, de suivre et de valoriser l'activité APP des organismes labellisés et de piloter les campagnes de labellisation. Au-delà de ces obligations liées à la gestion du label, l'équipe a pour mission de mettre en place une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des acteurs, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences ; elle est chargée de développer des expérimentations et des projets innovants, d'assurer la communication et la promotion de la démarche, de consolider des partenariats et de renforcer le maillage territorial.

En 2015, l'équipe nationale de l'APapp s'est étoffée ; elle se compose fin 2015 d'une directrice, d'une chargée de développement et d'animation du réseau, de deux chargées de projet et d'ingénierie, d'une assistante administrative et d'un conseiller pédagogique soit en équivalent temps plein 4,43. Il est à noter que ceci a été rendu possible grâce à la mise en place de trois contrats uniques d'insertion qui permettent à l'APapp de bénéficier d'aides de l'Etat.

LES INSTANCES

Le Comité national d'orientation et de suivi des APP (CNOS) : une fois par an, cette instance réunit au niveau national les partenaires institutionnels, politiques et économiques du réseau. Lors de cette rencontre, l'APapp présente les actions menées avec le réseau et/ou des partenaires et expose les nouveaux projets. Ainsi, est évoqué l'enjeu et le rôle du réseau et de la démarche dans le paysage et les politiques de formation. Le CNOS est présidé par André Moisan, maître de conférences au Cnam et chercheur du laboratoire LISE (Cnam – CNRS).

La Commission nationale de labellisation (CNL) : elle est instituée dans les statuts de l'APapp. Elle a pour vocation d'émettre un avis et des propositions sur les rapports d'évaluation qui lui sont soumis pour analyse au regard de la conformité au cahier des charges national APP. Elle agit également en qualité de comité de suivi du label qui a pour objectif d'administrer le dispositif de labellisation, d'assurer son évolution stratégique et de maintenir sa pertinence et sa reconnaissance. Le président de l'APapp entérine les avis et propositions de la CNL. Sa composition est multipartite, ses membres sont issus de 4 collèges :

- 1) Représentants des organismes de formation porteurs d'APP ;
- 2) Commanditaires sollicités par l'APapp : DGEFP, Association des Régions de France, OPCA ;
- 3) Partenaires institutionnels : ANLCI, CNED, CAFOC ;
- 4) Experts-chercheurs.

La commission prospective : elle est l'instance de réflexion de l'APapp qui se met en place lorsque le réseau s'accorde sur la nécessité de réfléchir à son devenir. Elle permet d'anticiper les évolutions futures et dessine les orientations possibles de la démarche APP, du réseau des organismes labellisés, et de sa structuration au niveau local et national. Elle est ouverte aux membres du réseau. Des partenaires peuvent également y être associés. Une fois les thématiques définies, elle s'organise en groupes de travail.

Les correspondants régionaux : le rôle du correspondant régional est avant tout un rôle d'interface entre l'APapp nationale et le réseau des APP de la région qu'il représente. Il est le lien privilégié avec l'équipe nationale. Le fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale est l'un des sept fondamentaux de la démarche APP.

LE LABEL APP

SUIVI QUALITE ET GESTION

LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2015



La campagne 2014 -2015 de renouvellement de la labellisation APP arrive à son terme en cette fin d'année 2015. Près de 100 organismes ont reconduit leur label.

En 2015, 35 dossiers de labellisation APP ont été étudiés : 34 dans le cadre de la procédure de renouvellement du label APP, 1 dans le cadre d'une demande initiale de labellisation (Poitou-Charentes).

Pour étudier ces dossiers, la CNL s'est réunie trois fois en 2015. 15 dossiers ont fait l'objet d'une procédure de médiation dans l'attente de documents et d'informations à fournir à l'APapp essentiellement sur des manquements et des incohérences dans la saisie des données statistiques APP ; l'absence du comité territorial de développement et de coopération annuel. Un label a été suspendu pour cause d'alertes non relevées, pas de saisie des statistiques APP et absence de comité.

7 sites ont quitté le réseau des organismes labellisés APP sur 2015 :

- APP Villeneuve d'Ascq - CUEPP
- APP Créteil – ACEP 94
- APP de Dunkerque
- APP du Supérieur – Université de Nancy
- APP La Norville – Greta de l'Essonne
- APP Arles – CCI PA (au 1er janvier 2016)
- APP Pessac (au 1er janvier 2016)

Une commission nationale de labellisation APP exceptionnelle s'est tenue le 29 janvier 2015 en présence d'AFNOR certification au FPSPP, étaient présents : la DGEFP, le CAFOC de Versailles, le FAF.TT, le syndicat FO, l'AGEFOS PME, OPCALIA, UNIFORMATION, le GRETA NORD ALSACE et le CNAM.

Les deux grands objectifs de cette rencontre étaient de remobiliser les membres de la CNL et de communiquer sur la procédure de labellisation au moment où se préparait le décret sur la « qualité de l'offre de formation ». Le débat a été ouvert et la procédure de labellisation actuelle n'a pas été remise en cause. Aucun ajustement n'a été proposé. Au contraire, les membres présents ont souligné les « plus » du label APP et de la démarche qualité : notoriété et reconnaissance ; marque connue et reconnue ; encadrement et organisme régulateur (APapp) ; cadre de référence ; garantie qualité ; ... A également été soulignée la complémentarité du label APP avec des normes qualité, type Iso, qui atteste du professionnalisme et de la rigueur des *organismes de formation* mais pas de la qualité pédagogique, de la démarche mise en œuvre.

LE MAILLAGE TERRITORIAL

L'un des principaux objectifs de l'APapp est d'accroître le nombre de sites APP, en particulier dans les régions où il n'en reste aucun afin de faciliter l'accès aux savoirs et à la formation tout au long de la vie pour l'ensemble de la population.

Des rendez-vous offrant des perspectives encourageantes ont eu lieu tout au long de l'année 2015 et dix nouvelles candidatures ont été enregistrées en 2015 (2 audits Afnor certification prévus sur fin 2015, 8 sur 2016). Les dix sites prétendants au label APP se trouvent en région Bretagne, Bourgogne, Pays-de-la-Loire, Haute-Normandie, Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte-D'azur

En 2015, l'APapp est également allée à la rencontre de grands réseaux pour informer et communiquer sur le label APP. Une rencontre a eu lieu avec l'INFA, les MFR en Pays de la Loire et le réseau des CFPPA en Rhône-Alpes.

Dans le cadre du Socle et de l'évaluation pour la certification CléA, pour ces 3 réseaux qui ont entamé une réflexion sur la labellisation APP, un partenariat a été passé avec eux. La convention conviendra que certains de leurs sites notamment où il n'y a pas d'APP, puissent être des lieux d'accueil pour la passation de l'évaluation/positionnement socle par un évaluateur appartenant à un APP.



Le label APP passe les frontières

L'APapp et le FOREM, Service public de l'emploi et de la formation en Wallonie, s'associent autour de la démarche et du label APP.

Dans le cadre d'un programme de 8 jours, l'APapp va accompagner une équipe de formateurs du FOREM à la démarche mise en œuvre au sein des Ateliers de Pédagogie Personnalisée.

LA COMMUNICATION AUTOUR DU LABEL

Web-conférence FFFOD, le 12 mai 2015 : la loi du 5 mars a prévu de confier une nouvelle mission aux financeurs de la formation professionnelle : celle de s'assurer de la capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité. C'est dans ce contexte et face aux interrogations des acteurs de la formation sur leur démarche « qualité » que le FFFOD a demandé à l'APapp d'animer une web-conférence sur le label APP et sur notre expérience de labellisation et les perspectives d'évolution du label.

A la découverte du label APP : une vidéo d'une minute trente réalisée en animation par la société JK production a été produite pour faire découvrir le label APP. Cette vidéo s'adresse plus particulièrement aux organismes de formation qui interviennent dans les domaines des compétences clés européennes et du Socle. Elle est visible sur le site internet de l'APapp.

APapp partenaire de la manifestation « Nouvelle Vie Professionnelle » : dans le cadre de la journée-congrès du 4 novembre, organisée par le Groupe AEF, pour partager un bilan de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014, l'APapp est intervenue dans l'atelier « Quelles exigences de qualité ? Quelle labellisation ? Quelle ingénierie de qualité de la certification ? Comment calculer le retour sur investissement ? ». Le lendemain, jeudi 5 novembre, le réseau APP était représenté lors du salon grand public « Nouvelle Vie Professionnelle ».

LES GRANDS ENJEUX ET PROJETS DE L'APAPP EN 2015

FAITS MARQUANTS 2015

Avec la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, l'année 2015 a été marquée par une forte actualité autour du socle de connaissances et de compétences professionnelles, de la qualité des actions de formation, du système de la certification professionnelle, de la régionalisation de la formation autant d'enjeux et de problématiques essentiels pour le réseau des APP.

C'est ainsi que tout au long de cette année, l'APapp s'est mobilisée pour rappeler que les Ateliers de pédagogie personnalisée, nés voici trente ans, se placent en première ligne du champ des compétences et savoirs de base et que ce réseau peut et doit contribuer à la réussite d'une nouvelle approche de la formation professionnelle et des modalités de reconnaissances associées.

L'équipe nationale de l'APapp a multiplié les actions, les contacts, les rencontres afin d'interpeller les acteurs et les responsables de la mise en œuvre de la réforme : Pascale Gérard, Présidente de la Commission Formation professionnelle de l'ARF ; Jean-Marc Huart, Sous-Directeur des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP Catherine Beauvois, Secrétaire générale du CNEFOP, Brigitte Bouquet, Rapporteuse générale de la CNCP ; le COPANEF. L'APapp a ensuite poursuivi sa série de rencontres avec des délégués d'OPCA notamment de : AFDAS, AGEFOS PME, OPCA Transport, OPCALIA, Uniformation.

La signature le 1er avril 2015 d'une convention de partenariat entre la DGEFP et l'APapp est une forme de reconnaissance de toute l'antériorité du réseau APP sur le Socle. La DGEFP souligne dans cette convention « le rôle et l'expertise du réseau APP en matière de lutte contre l'illettrisme, préfigurateur des travaux menés dans le cadre de la définition puis de la mise en œuvre du Socle de connaissances et de compétences professionnelles ». Dans un souci de construction de modes de coopération concrets et opérationnels, la DGEFP siège désormais au comité national d'orientation et de suivi des APP et devient membre de la commission nationale de labellisation APP.

Au fil des actualités et des rencontres, l'APapp en lien avec la commission prospective, a poursuivi les chantiers et objectifs suivants :

- déployer et promouvoir la certification CléA avec le réseau des APP ;
- développer le projet de certification des compétences clés européennes et du projet Eure.K ;
- modéliser la démarche APP pour outiller, renforcer et développer les compétences des professionnels APP et mieux accompagner les équipes ;
- développer la reconnaissance officielle du label APP.

Les APP sont inscrits dans un processus d'innovation permanent. Depuis la création de l'APapp, réflexions et innovations pédagogiques se sont instituées formellement par la mise en place de la commission prospective. **En 2015, elle s'est réunie trois fois.** Les travaux sont menés en liens étroits avec l'évolution des politiques de formation, de l'environnement socio-économique, des technologies et surtout des besoins des publics adultes en formation.

LA CERTIFICATION CLEA AVEC LE RESEAU DES APP



Le réseau des APP a été l'un des premiers à être habilité nationalement, par décision du Copanef, le 26 mai 2015 pour réaliser les évaluations et la formation au Socle de connaissances et de compétences professionnelles dans le cadre de la certification CléA. L'APapp, entourée de professionnels du réseau, a œuvré à la création d'un outil baptisé DIPE - " Dispositif Individualisé de Positionnement et d'Évaluation du Socle de connaissances et de compétences professionnelles ».

Bénéficiant de la force d'un réseau national et d'acteurs impliqués, l'APapp avec le réseau des APP garantissent un processus d'évaluation et de formation à la hauteur des exigences de cette nouvelle certification interprofessionnelle.

Le réseau APP, fort de sa longue expérience a été immédiatement opérationnel sur l'ensemble du territoire DOM/TOM compris ; sur les territoires où il n'y a pas d'APP, l'APapp s'est engagée à organiser des sessions d'évaluation avec des évaluateurs APP agréés et des locaux adaptés.

De juillet à décembre 2015, 160 évaluateurs APP ont été formés sur tout le territoire national. C'est ainsi que les premières évaluations de bénéficiaires ont eu lieu au sein du réseau des APP en novembre 2015 en région Alsace, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Ile-de-France, Ile de la Réunion ...

HISTORIQUE DES FAITS

Mars 2014

Début de conception de l'outil. En parallèle travail avec le COC sur le référentiel Socle.

Février 2015

Publication du décret relatif au Socle ;
Contribution du réseau pour la conception de l'outil ;
Première expérimentation (Fontenay).

Mars 2015

Rencontre au COPANEF pour présentation de l'outil.

Avril 2015

Expérimentations sur 3 sites (Lille, Arras, Paris) ;
Appel à proposition et cahier des charges du COPANEF.

Mai 2015

Audition auprès du COC et du COPANEF.

Juin 2015

Réponse officielle et favorable du COPANEF (décision du 26 mai).

Juillet 2015

Première session des évaluateurs APP (160 formés de juillet à décembre).

Novembre 2015

Lancement de CléA -
Expérimentation du 01/11/2015 au 30/06/2016.
Réalisation des 1^{ères} évaluations CléA au sein réseau des APP.

Décembre 2015

Témoignages de Christophe et Marilyn, officiellement les premiers bénéficiaires de la certification CléA.

Retour sur le chantier CléA APP 2015

Début de conception du dispositif : janvier 2014 (sur décision en AG de décembre 2013).

Antériorité des travaux du réseau sur le Socle : dès le démarrage du chantier en 2014, l'objectif poursuivi était de créer un dispositif de positionnement, un service proposé à la personne qui doit agir comme un révélateur de la nature, du type et du niveau de connaissances et de compétences. Ce savoir-faire « à positionner » est certainement une des clés de la démarche APP et un marqueur de sa spécificité. L'objectif est de provoquer une prise de conscience sur ce que la personne sait, ce qu'elle est capable de faire et d'initier une dynamique de projet, associée à l'envie et au désir d'apprendre.

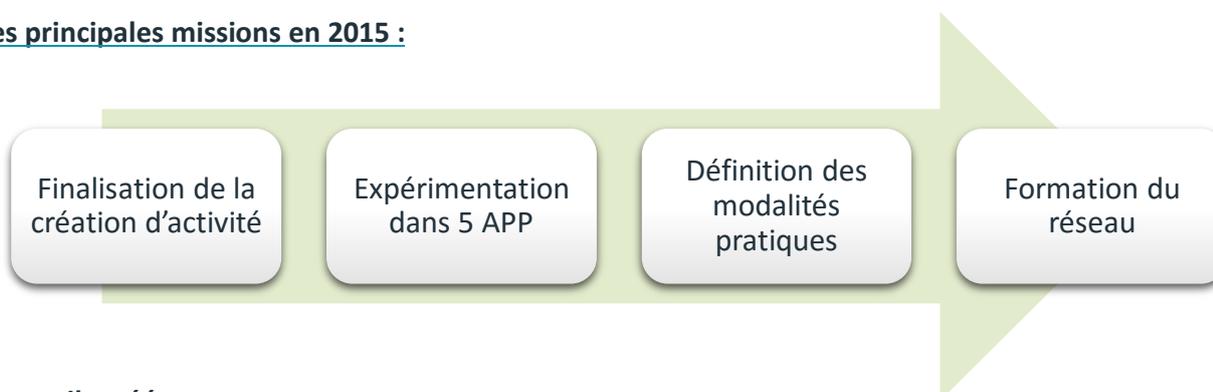
Au démarrage, le cadre envisagé est le référentiel européen des compétences clés européennes mais très vite, la commission décide de créer cet outil en lien avec le référentiel « socle de connaissances et de compétences professionnelles » défini dans le cadre du COC. L'objectif étant de créer un outil qui puisse être activé dans le cadre de la réforme et ainsi être accessible au public.

Groupe de travail piloté par l'APapp :

Sabine KANOUTÉ, APP Villemomble (Astrolabe Formation),
Marie-Pierre BÉDIER, APP la Défense (Greta Sud La Défense),
Chantal SÉVENO, APP Lille (ILEP),
Serge PASQUET, APapp
et Nahissa UK, Apapp.

Le groupe de travail s'est rencontré 12 fois (rarement au complet) au cours de l'année 2015.

Ses principales missions en 2015 :



Les outils créés :

- ⇒ Document d'information général
- ⇒ Plaquette à destination du grand public
- ⇒ Mallette de l'outil:
 - Guide du formateur
 - Grille d'auto-évaluation
 - Outil Excel de diagnostic/positionnement de la personne
 - Kit d'activités/missions pour la mise en situation

Pour appuyer le réseau dans ses démarches de communication, l'équipe de l'APapp a réalisé un document « **Marketing de l'offre CléA - APP** » réalisé suite à une journée de formation-action avec Marc Dennery (C. Campus).

LA CERTIFICATION DES COMPETENCES CLES EUROPEENNES - CCCE

À ne pas confondre avec le Socle des connaissances et compétences professionnelles, les 8 compétences clés européennes (CCE) sont issues d'une recommandation du Parlement européen.

Depuis début 2015, l'APapp conduit un programme ambitieux afin de concevoir et produire un « Dispositif APP de Certification des Compétences Clés Européennes ». Il s'agit, via ce projet, de parvenir à formaliser un processus de validation des CCE afin de donner la possibilité à tous les citoyens d'avoir une reconnaissance officielle des compétences clés développées et mobilisables pour agir de façon adaptée dans toutes les situations : personnelles, sociales, professionnelles.

L'enjeu est donc la reconnaissance de tous les apprentissages, y compris informels et non-formels dans un cadre simple, explicite et reconnu, pour toute la population jeune et adulte qui aspire à être acteur de sa vie personnelle et professionnelle, quel que soit son statut, son niveau de formation. Cette certification pourrait s'inscrire en complément de CléA, avec un spectre plus large en termes de compétences et de niveaux avec une dimension plus citoyenne.

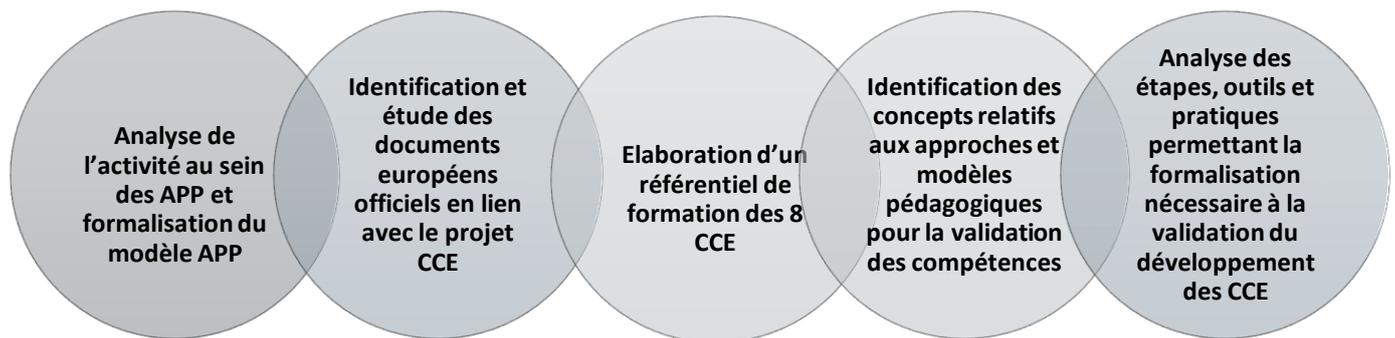
Au cœur du projet, **une problématique : comment faire pour évaluer et faire valoir de façon objective un processus de développement de compétences clés qui se met en œuvre lors d'apprentissages formels mais également non-formels et/ou informels** et comment répondre à un besoin à savoir comment certifier des compétences clés favorisant une employabilité positive dans un contexte socio-économique des plus mouvant et globalisant.

Retour sur le chantier CCCE 2015

Les points d'étape de l'année 2015

- **Dynamique d'échanges de pratiques au sein du réseau des APP**
 - > Entretiens effectués au sein de 9 APP pour identifier les bonnes pratiques et étudier les spécificités de la démarche APP.
 - > Retranscription des entretiens.
 - > Synthèse des entretiens.
- **Mutualisation des travaux et réflexions avec un groupe de chercheurs/experts (CNAM, CIREL trigone de Lille 1 et Comité mondial)**
 - > Synthèse de ces travaux et réflexions menés au cours de 4 ateliers avec les chercheurs : André Moisan, Jean-Luc Ferrand, Bénédicte Pinot, Véronique Leclerc, Evelyne Deret, Anne Vicher et Catherine Clenet.
- **Séminaires organisés au sein de 4 APP regroupant 13 APP au total, pour formuler le processus d'acquisition des CCE au sein des APP.**
 - > Reformulation du cadre de référence européen pour pallier au manque de lisibilité des 8 CCE
 - > Construction d'une structure arborescente des compétences
 - > Identification du principe de situation didactisée au cœur de la démarche APP.
- **Constitution d'un groupe de travail dédié au projet CCCE avec les APP de Montbéliard, Strasbourg, Mulhouse, Saverne et Haguenau.**
 - > Elaboration d'un référentiel de formation des 8 CCE

Actions débutées en 2015 (et poursuivies en 2016)



ETAPES ULTERIEURES (2016)

- **Processus de validation des CCE**
 - Formalisation du processus de validation (document conceptuel et opérationnel)
 - Brochure de présentation du modèle APP et du processus de validation des CCE à destination des prescripteurs, financeurs
 - Mise en place de projets pilotes (2 ou 3) : expérimentation et ajustements
 - Déploiement du dispositif
- **Problématique de la certification**
 - Réflexion sur l'enjeu de la certification pour le réseau APP et le modèle de dispositif de certification pour les CCE
- **Déploiement du dispositif de validation au réseau APP**
 - Communication au réseau
 - Harmonisation des pratiques de validation des CCE avec le référentiel CCE (mode d'emploi du référentiel, mises à niveau, accompagnement des formateurs)
- **Ancrage territorial**
 - Communication auprès des prescripteurs et financeurs pour ouvrir des lignes de crédit

En lien avec ce programme, l'APapp s'investit dans le projet européen Eure.K.

PROJET EUROPEEN EURE.K - les 7 et 8 septembre l'APapp a participé au séminaire de lancement du projet Eure.K, sur la « **validation, la reconnaissance et la certification des 8 Compétences Clés Européennes** » sélectionné par l'Agence Erasmus+. Ce projet de 36 mois associe 10 partenaires européens dont l'APapp. Le coordinateur est l'AGCnam Lorraine. Les 8 CCE énoncées au cours du Sommet de Lisbonne de 2002 sont en effet considérées par l'Union Européenne comme « essentielles pour l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, la cohésion sociale et l'employabilité dans une société fondée sur la connaissance ». Mais leur intégration dans les systèmes nationaux de relation emploi/formation est entravée par le manque de modèles explicites et reconnus de leur validation. Eure.K a donc l'objectif de répondre à cette impasse. **Eure.K organisera la 1^{ère} journée de dissémination sur ce projet à Paris, en Mai 2016.**

L'ENJEU DU DECRET QUALITE

Le décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue est sorti le 30 juin 2015. Cinq catégories de financeurs de formation (Etat, Régions, Pôle emploi, OPCA/OPACIF, Agefiph) ont désormais l'obligation, aux termes de l'article L. 6316-1 du code du travail, de s'assurer de la qualité des formations financées (6 critères définis précisément par le décret).

Pour ce faire, le financeur a deux façons de satisfaire cette obligation : soit dans le cadre de ses procédures internes d'évaluation ; soit par la vérification que le prestataire bénéficie d'une certification ou d'un label recensé sur la liste du CNEFOP (conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles).

De ce fait, ce décret renforce l'intérêt des labels.

Journée d'étude FPSPP – OPCA : L'APapp a été sollicitée, en tant qu'expert, pour participer à un atelier sur le sujet de la « qualité et modèles pédagogiques » en septembre 2015. Cette journée s'inscrit dans le cadre des travaux lancés par le FPSPP à la demande COPANEF sur la qualité de l'offre de formation et la simplification administrative. Les participants à cette journée : les directeurs d'OPCA, d'OPACIF et des collaborateurs de ces structures en charge de la qualité.

C'est dans ce contexte, qu'au cours de l'année 2015, à l'heure où les acteurs de la formation s'interrogeaient sur la démarche Qualité au sein de leur organisme, le réseau des APP a débattu sur les évolutions que devaient suivre le label APP pour s'adapter aux nouvelles exigences du décret qualité et sur les enjeux pour le réseau et l'APapp de candidater pour que le label APP soit inscrit dans la liste du CNEFOP. Si a priori, il y a tout intérêt à ce que le label APP soit inscrit sur cette liste cela a soulevé des débats autour de l'accessibilité du label.

L'équipe de l'APapp a rencontré le CNEFOP en février 2015, a été en veille tout au long de l'année sur les actualités autour de la sortie du décret et la procédure de candidature pour inscrire les labels, normes et certifications sur la liste associés au décret. Le réseau a échangé sur cette thématique au sein de la commission prospective de l'APapp, lors de l'assemblée générale de l'APapp du 18 juin 2015.



Les informations tardant à sortir, c'est finalement lors de l'assemblée générale du 19 janvier 2016 que le réseau approuve la demande d'inscription du label APP sur la liste des certifications et labels qualité du CNEFOP et de décide de la modification de quelques points du référentiel et de la procédure de labellisation APP pour correspondre pleinement aux exigences du décret qualité.

UNE ANNEE MARQUEE PAR LES 30 ANS DU RESEAU DES APP



2015 marque aussi les 30 ans des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP). Douze mois de célébration au cours desquels l'APapp a organisé trois temps forts.

LE TEMPS DES APPRENANTS – APP EN RESONANCE

Dans le cadre des 3 journées nationales « APP en Résonance », s'est tenue, le mercredi 1er avril au Cnam à Paris, la manifestation organisée par l'APapp : « Le temps des apprenants ». Cette rencontre fut une belle réussite, riche en échanges et en émotions. Près d'une centaine de participants étaient présents : OPCA, FPSPP, Pôle emploi national, partenaires sociaux, ANLCI, AFPA, FFFOD, E2C, membres du réseau APP, organismes de formation, enseignants-chercheurs ... Olivier Faron, administrateur général du Cnam, a ouvert cet évènement en présence de Jean-Marc Huart, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP et de Marie Boucon, la présidente de l'APapp.

Premier temps fort de cette journée, la signature de la convention entre l'APapp et la DGEFP. Elle marque la reconnaissance de l'expertise du réseau APP et de l'antériorité de son travail sur le socle de compétences. A travers cette convention, les deux partenaires réaffirment ainsi leur volonté de coopérer et d'échanger pour développer les dispositifs de formation et de montée en qualification des demandeurs d'emploi et des salariés.



Second et principal temps fort : les paroles des apprenant(e)s présent(e)s animé par Bénédicte Pinot (Docteur en Sciences de l'Éducation), qui ont résonné tout au long de cet après-midi.

Entre parcours de vie et histoires de formation : Comme l'a énoncé Michel Tétart, conseiller de l'APapp, dans l'introduction du recueil « Paroles d'apprenants » : « Fabuleuses et fascinantes paroles que celles des apprenantes et apprenants des Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou l'art de dire avec des mots simples et vrais ce que la formation a apporté et modifié dans leur vie. Des mots justes, des émotions, des enthousiasmes, des combats contre et avec eux-mêmes, jamais solitaires... Beaucoup d'affects, d'intimité, de pudeur et de désirs.».



L'APapp a été heureuse d'accueillir et d'écouter pour ce temps des apprenants : Isabelle Joly de l'APP de Montbéliard, Josette Garcia-Hertel de l'APP de Chatillon, Gokkiz Ozcan de l'APP de Lille, Nicolas Mann de l'APP de Saverne-Alsace Bossue et Marie-Noëlle Mastio de l'APP Haguenau-Alsace du Nord.

Leurs témoignages ont été croisés avec ceux de 3 formatrices APP : Roselyne Dureisseix d'Arras, Virginie Racine de Montbéliard-antenne Pont de Roide et Chantal Seveno de Lille. Elles ont su par leurs propos, leurs expériences et la force de leur conviction, démontrer toute la dimension humaine des APP et leur importance dans la réussite et la sécurisation des parcours.

Empowerment et puissance d'agir : Trois enseignants-chercheurs en sociologie (Sylvie Rouxel, André Moisan et Pierre Lénel) du laboratoire LISE, Unité mixte de recherche du CNRS et du Cnam, ont pris appui sur ces témoignages pour animer une réflexion sur le rôle des dispositifs "personnalisés" dans les nouvelles modalités de formation et de l'intervention sociale. Inventés il y a 30 ans, les APP ont cassé les codes pédagogiques traditionnels (classe, programme, ...). Les termes d'intelligence, de compétence personnelle, de prise de conscience, de motivation, d'autonomie, de souplesse, de flexibilité, de pouvoir, de coopération et de participation active,... ont été au centre de leurs réflexions. Autant de propos pour illustrer ce qu'ils venaient d'entendre et de comprendre de la démarche et du passage en APP.

Cette rencontre a été conclue par le Directeur du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels), Monsieur Philippe DOLE, pour resituer ces témoignages dans la perspective du "Compte Personnel de Formation" établi par la nouvelle loi sur la formation professionnelle du 5 Mars 2014.

A l'occasion de cet évènement, l'APapp a édité un recueil de monographies réalisées avec le réseau des APP et le concours d'anciens apprenants. 22 témoignages caractérisés par la diversité des histoires personnelles, des sentiments, des apprentissages. 22 parcours racontés pas à pas.

« APP EN RESONANCE » SUR LES TERRITOIRES.

Pour la troisième année, le réseau était appelé à participer à « APP EN RESONANCE ». Durant trois jours, les organismes de formation porteurs du label APP ont ouvert leurs portes aux publics et aux partenaires afin d'échanger, et de partager leur vision de la formation, autour de petit-déjeuner, de débats et d'ateliers. A l'heure de la réforme, les APP en ont profité pour communiquer auprès du grand public en organisant des portes ouvertes sur le thème du compte personnel de formation.



Dans ce cadre, l'APapp a fait appel à son prestataire habituel pour créer deux affiches afin que chaque APP puisse diffuser l'information dans les lieux clés.

LE TEMPS DES PROFESSIONNELS DU RESEAU – LES ASSISES NATIONALES

Deuxième round pour fêter les 30 ans des APP, les 6èmes Assises nationales du réseau APP qui se sont déroulées les 18 et 19 juin à Montpellier marquent le temps des praticiens. L'occasion pour les acteurs du réseau de se retrouver pour faire le point sur les nouveaux dispositifs et outils.

Pour cette 6ème édition, près de 100 participants, professionnels des équipes APP, étaient présents au CRDP de Montpellier. Cela démontre la participation active et solide au sein de notre réseau et le poids d'un véritable travail coopératif pour mutualiser, fédérer des moyens et des ressources autour du label APP !

Ces assises ont été l'occasion de souffler les bougies pour les 30 ans des APP et de mettre à l'honneur ses acteurs : secrétaires, chargé(e)s d'accueil, formateurs-rices, coordonnateurs-rices, responsables... Toutes celles et ceux qui portent la démarche APP depuis 30 ans et qui continuent d'innover.

Au programme de ces assises :

- ⇒ Eléments d'actualité et présentation des travaux de la commission prospective et des groupes de travail sur les projets DIPE Socle - Dispositif Individualisé de Positionnement et d'Évaluation du Socle de connaissances et de compétences professionnelles et CCCE - projet de Certification des Compétences Clés Européennes.
- ⇒ Le vendredi matin, des ateliers collaboratifs ont permis aux participants de partager pratiques et expériences pour tenter de soulever des interrogations, des problématiques et de proposer des solutions communes autour de trois thèmes : « Portrait-Robot du formateur en APP » ; « Jeu forme et Jeu prends du plaisir » ; « Fab'lab, ville apprenante ».
- ⇒ Une table ronde animée par Stéphane Shomprey, directeur général d'IRFA sud (APP Montpellier et APP Bagnols-sur-Cèze) a clôturé ces assises 2015. Ce moment a rassemblé Manuel Berthou, chargé de mission auprès du Préfet de Région SGAR, correspondant Régional ANLCI, Sophie Cristofari, déléguée Interrégionale Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Uniformation, Jean-Pierre Munich, directeur Mission Locale d'Insertion Limoux, Gilles Razat, directeur Fongecif Languedoc-Roussillon et Michel Tétart, grand témoin.

LE TEMPS DES PARTENAIRES – LE CNOS

Après celui des apprenants en avril, celui des formateurs et des professionnels en juin, le troisième temps de cette année anniversaire des APP fut celui des partenaires et des territoires. **La huitième édition du comité national d'orientation et de suivi des APP (le Cnos), temps traditionnel d'échanges avec les partenaires, s'est tenue le 17 novembre au Cnam à Paris.** Cette réunion a rassemblé une quarantaine de partenaires : OPCA, institutions, organismes de formation et responsables d'APP.

Moment de rencontres et d'échanges avec les partenaires, le Comité a pour objectif de présenter les avancées, les interrogations et les perspectives afin d'ouvrir le débat avec l'ensemble des acteurs concernés, engagés ou intéressés par la démarche APP.

Les enjeux et conditions d'un accès à la formation du plus grand nombre sur les territoires ont été au centre des débats de cette édition 2015 avec une table ronde sur la **thématique : Comment continuer, dans un contexte en évolution, à faire vivre « l'état d'esprit APP » ? Comment faire converger toutes les forces et les compétences disponibles au niveau des territoires pour répondre au défi de l'accès à la formation**

du plus grand nombre ? Ont participé à cette table ronde : Yves ATTOU, Président du comité mondial des apprentissages et de la formation tout au long de la vie (CMA), Fabien BELTRAME, Chef du département « Orientation Professionnelle et Formation », Direction générale de Pôle emploi, Sophie Berard, Directrice du Cnam Ile-de-France, Anne Jay, Chef du service Autoformation, Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, Maurice Monoky, Directeur de l'AFP2I, organisme de formation labellisé APP (Arras, Nord-Pas-de-Calais) et Cyril PATTEGAY, Directeur Département Ressources, Uniformation ; Olivier LAS VERGNAS, Professeur à l'Université de Lille, Créateur et Secrétaire Général du Réseau international des Cités des métiers.

L'APapp, consciente de l'urgence à construire une réponse formation nouvelle et adaptée aux personnes et aux territoires, a rappelé la nécessité du « faire ensemble » sur les territoires, la nécessité d'une convergence entre prescripteurs, organismes de formation, financeurs publics et privés, responsables politiques, entreprises... L'ambition d'un réseau comme celui des APP est de faire converger toutes les forces et les compétences disponibles au niveau des territoires pour répondre au défi de l'accès à la formation du plus grand nombre. Au regard des millions de personnes potentiellement concernées, c'est une mobilisation totale de tous, dans un espace commun qui est indispensable. Cette force commune peut seule permettre de dépasser toutes les contingences liées à l'instabilité des règles d'agrément, de financement,... C'est le défi des années à venir pour les APP : être un outil d'accès à la formation et à la certification dans le champ des compétences clés européennes, pérenne et universel. Dépasser les intérêts particuliers pour s'engager au service de l'intérêt général. Dans le contexte APP, il ne s'agit pas de déléguer la pédagogie à des experts mais d'en être partie prenante et de travailler ensemble à une construction collective intelligente. Depuis 30 ans, des acteurs multiples et nombreux ont donné corps à cette approche pédagogique originale, inventive et innovante. Comment continuer, dans un contexte différent à faire vivre cet état d'esprit dans les années à venir, c'est l'une des questions à se poser.

Sur le sujet de la communication et pour la mise en place de ces 3 temps, l'APapp s'est appuyé sur le collectif des correspondants régionaux APP. 4 rencontres ont été organisées en 2015. C'est un espace-temps propice aux échanges entre le national et le régional afin que les actions portées par l'APapp soient toujours en lien avec le « terrain ». Au cours de ces 4 réunions de travail : l'APapp et les représentants régionaux APP ont échangé sur les stratégies de communication, sur les scénarios des différentes journées de dissémination, sur les éléments de langage à adopter, sur les outils de communication, ... L'enjeu étant également que les représentants soient au fait des actualités de l'APapp et puissent s'emparer de toutes les informations et outils pour communiquer sur leur territoire, en réseau.

LA PROFESSIONNALISATION DU RESEAU APP

UN ENJEU ESSENTIEL

La professionnalisation des acteurs du réseau est une des missions principales de l'APapp. La démarche pédagogique APP, sa finalité et son efficacité étant directement liées au collectif de professionnels qui la met en acte. La démarche pédagogique APP ne peut pas se décrire comme une simple ingénierie d'individualisation de la formation. Elle est le fruit d'une dynamique complexe dont les forces en présence sont les professionnels APP.

L'APapp a donc pour mission :

- d'identifier et valoriser l'expertise du réseau. A travers les compétences mobilisées, qu'est-ce qui fait la spécificité du formateur en APP et ce qui contribue à le singulariser par rapport aux « autres formateurs » ?
- de disposer d'outils permettant d'améliorer les transmissions des pratiques, valeurs et savoir-faire pour consolider le réseau, faciliter la mobilité entre centres APP, la création de nouveaux centres.
- de professionnaliser le réseau dans un contexte de mutation des métiers de la formation (intégration du numérique).

LA FORMATION EN 2015

Cette année, l'APapp a formé près de 262 professionnels du réseau des APP pour 2541 heures-stagiaires.

En dehors des formations classiques, à la démarche APP pour les nouveaux formateurs (2 sessions), la formation des nouveaux coordonnateurs (1 session), ou la création et l'animation d'un centre de ressources (1 session), l'APapp a organisé avec Myrna Jacquin, formatrice à l'APP de Mulhouse (ARFP) trois séminaires de formation créatifs « Se former et former avec plaisir » autour de la thématique du jeu : « JEU JOUE, JEU COMMUNIQUE, JEU FORME ». L'objectif avec ce séminaire de formation qui s'organise en intra, est de donner l'opportunité aux équipes pédagogiques de se retrouver dans un cadre propice pour faire le point sur ses pratiques, développer de nouvelles compétences et se découvrir certains «talents». In fine, prendre le temps de se poser, de relever la tête, profitez de la dimension collective, des échanges, pour se ressourcer.

Formateurs experts de l'APapp intervenus en 2015

- > Sabine Kanouté, Coordinatrice à l'APP de Villemomble, Astrolabe Formation
- > Myrna Jacquin, formatrice à l'APP de Mulhouse, ARFP
- > Michel Marchand, directeur de l'ILEP, organisme porteur de l'APP de Lille
- > Serge Pasquet, Conseiller pédagogique à l'APapp
- > Chantal Séveno, formatrice à l'APP de Lille, ILEP.
- > Michel Tétart, conseiller de l'APapp

L'habilitation des évaluateurs CléA - APP

Suite à la création de l'outil d'évaluation et de positionnement au socle de connaissances et compétences et à l'habilitation du réseau APP par le COPANEF (décision du conseil du 26 mai 2015), l'APapp a organisé la formation des évaluateurs APP pour mettre en œuvre la solution d'évaluation CléA-APP.

Ils ont été formés par les experts pédagogiques de l'APapp qui ont construit l'outil d'évaluation en suivant une procédure bien spécifique qui consiste à :

- participer à une journée de formation sur l'outil,
- expérimenter l'outil dans leur centre de formation,
- transmettre un compte-rendu rédigé à l'APapp,
- participer à une demi-journée de retours sur expérimentation en vue de lever les problèmes rencontrés, les blocages éventuels et assoir une compréhension claire et une maîtrise de l'outil.

160 formateurs du réseau des APP, ont été formés de juillet à décembre 2015. L'APapp continuera d'organiser des sessions de formation sur l'ensemble du territoire national selon les nécessités.

Au-delà des formateurs-évaluateurs, l'APapp a organisé et animé le 15 décembre à Paris, une matinée réservée aux membres du réseau, directeurs, coordonnateurs, évaluateurs, formateurs. La finalité était d'échanger sur les points incompris ou qui posaient encore questions. Cette réunion n'était pas à visée pédagogique mais plutôt technique et « politique ». 17 professionnels du réseau ont participé.

LES PARTENAIRES DE L'APAPP ET DU RESEAU

LES PARTENARIATS HISTORIQUES DE L'APAPP



La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) a accompagné le développement de la démarche APP. Elle a été propriétaire de la marque APP de 1985, année de dépôt de cette marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle, à 2009, année de cession de la marque à l'APapp. Depuis, l'APapp rencontre régulièrement la DGEFP afin de l'informer sur son activité et de celle du réseau. **En 2015, une nouvelle convention de partenariat a été signée.**



En 2012, l'APapp a signé une convention de coopération avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. Les deux partenaires ont ainsi affirmé leur volonté de contribuer ensemble à construire et à pérenniser une offre de service adaptée aux personnes adultes en situation d'illettrisme, favorisant la maîtrise des compétences clés définies dans le cadre européen. **L'APapp est membre du comité consultatif de l'ANLCI « pour que la lutte contre l'illettrisme soit une composante essentielle de la formation tout au long de la vie ». L'ANLCI participe aux travaux du CNOS (Comité National d'Orientation et de Suivi des APP) et participe aux travaux de la CNL (Commission Nationale de Labellisation).**



L'APapp est membre du Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance (FFOD) qui milite pour une politique de développement des formations ouvertes et à distance et une meilleure prise en compte de ces formations par les financeurs. Le développement de la FOAD et d'outils numériques au sein du réseau des APP est particulièrement encouragé afin de faciliter l'accès à la formation à un plus grand nombre de personnes. **En 2015, l'APapp a participé aux 13^{èmes} rencontres du FFOD « Mythes & Réalités ; une nouvelle dynamique des apprentissages numériques » et est intervenue dans le cadre de l'atelier « Réforme et stratégies des organismes de formation : la mise en place du Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles ».**

le cnam L'APapp et le Cnam partagent la même mission de service public : permettre l'accès aux savoirs et développer les compétences de l'ensemble de la population. Les deux réseaux s'inscrivent dans les valeurs de la formation tout au long de la vie et de la citoyenneté. De nature différente, ils sont complémentaires pour rendre la formation accessible à tous autant par leur approche pédagogique que leur ancrage territorial. Le Cnam assure la présidence du CNOS des APP et participe à la CNL. L'institution participe également aux travaux de la commission prospective. **En 2015, l'APapp a participé à la Biennale du Cnam sur le thème « coopérer » en organisant un colloque « Les APP - Ateliers de Pédagogie Personnalisée, espaces de coopération pour apprendre ». L'APapp a de nouveau donné la parole aux apprenants et aux équipes pédagogiques. Il s'agissait de montrer que seule une étroite coopération entre « appreneurs et apprenants », dans un environnement interne et externe riche de multiples coopérations, peut permettre la construction d'une réponse formation adaptée et dynamique.**

Il existe également des projets de partenariat sur les territoires à l'instar du projet « Formation-projet-orientation-solidarité ». Un programme original et expérimental sous la forme d'une formation-action a été mené avec le CNAM Alsace en partenariat avec l'université de Haute Alsace et l'APP de Mulhouse depuis 2014. Cette action est à destination des jeunes de niveau bac validé, se questionnant sur leur avenir

et prêts à s'engager dans un Service Civique. L'objectif est de permettre à ces jeunes de clarifier leur orientation, de définir un projet de formation professionnelle et de valoriser des savoir-faire et savoir-être.

FOCUS SUR LES RELATIONS AVEC LES OPCA ET GRANDS GROUPES

En 2015, l'APapp a rencontré de nombreux OPCA afin de faire citer le réseau des APP comme un opérateur majeur pour la mise en œuvre de formation dans le domaine des compétences clés et dans le cadre de la certification CléA : AFDAS, AGEFOS PME, OPCA Transport, FAFIH,

Une matinée spécifique sur le dispositif APP pour la certification CléA a été organisée le 17 juillet à Paris en présence de : AFDAS, AFREF, AGEFOS PME, FAF TT, FNSEA, INHNI, OC PROPRETE, OPCA TRANSPORT, OPCALIA, POLE EMPLOI, AEF, CENTRE INFO,

L'APapp et **Intergros**, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) du commerce de gros et international, collaborent pour mettre le dispositif de formation « Compétences clés dans la logistique » à portée de toutes les entreprises notamment les TPE et PME grâce au système d'entrées et sorties permanentes et la souplesse organisationnelle des APP. Dans le cadre de cet accord, l'APapp, au nom du réseau des APP, devient prestataire pour la mise en œuvre de la formation. L'APapp est le représentant unique de l'ensemble des APP en tant que tel, elle sous-traite à chacun des APP la formation des salariés.



Dans le cadre de ce partenariat, l'APapp collabore avec le groupe **Point P** pour la mise en place de parcours de formation aux compétences clés en respectant les caractéristiques des salariés des métiers de la logistique. En 2015, 12 salariés de différentes agences de Point P Ile-de-France se sont formés en APP.

 **Uniformation** Dans le cadre d'une convention nationale avec l'APapp, **Uniformation**, OPCA des entreprises de l'Économie sociale a référencé l'ensemble des organismes labellisés APP pour la mise en œuvre de réponses formations relatives à la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition d'un socle de compétences. Ce référencement a pour vocation d'être utilisé en interne par les équipes opérationnelles d'Uniformation. Les APP continuent de gérer « en direct » avec les entreprises adhérentes. La convention nationale a également pour objet de définir les modalités opérationnelles de partenariat et de coopération entre Uniformation et l'APapp pour contribuer à construire et pérenniser une offre de services adaptée, favorisant la maîtrise des compétences clés définies dans le cadre européen. Uniformation est membre et participe aux travaux du CNOS et de la CNL.

L'APapp et le réseau des APP ont été sélectionnés nationalement par **OPCALIA** pour réaliser les évaluations et la formation dans le cadre de la mise en œuvre de la certification CléA. Cette sélection s'appuie sur l'habilitation COPANEF et l'outil d'évaluation de l'APapp. OPCALIA est membre et participe aux travaux du CNOS et de la CNL.



OF Transition OPCALIA – En 2015, l'APapp est intervenue deux fois dans le cadre de ce dispositif d'OPCALIA conçu avec le concours du FPSPP pour accompagner et financer les projets de développement des organismes de formation.

- > En Rhône-Alpes, sur la thématique « S'initier aux nouvelles méthodes pédagogiques ». Animation Yamina Bouayad-Agha, coordonnatrice à l'APP de Sète, CFP de la ville de Sète.
- > En Haute-Normandie sur la thématique « FOAD les bonnes pratiques ». Animation Jean Vanderspelden, consultant ITG.



L'APapp a été sélectionnée dans le cadre de l'appel d'offre national « Sécuriser les compétences professionnelles transverses grâce au socle de connaissances et de compétences » lancé par **OPCA TRANSPORTS ET SERVICES** par la branche ADEC National Transports routiers et activités auxiliaires. L'un des principaux enjeux de l'ADEC est de permettre de développer les compétences des salariés, notamment celles des salariés les plus fragiles, en vue d'une évolution de leur métier au sein de l'entreprise, ou afin de permettre leur mobilité d'une entreprise à l'autre, au sein du secteur des transports ou non.

L'APapp a par ailleurs collaboré avec **OPCA TRANSPORTS ET SERVICES** et le **cabinet SODIE**, cabinet de reclassement et conseil en ressources humaines, pour la mise en œuvre de formation au socle de compétences pour des ex-salariés de **MORY DUCROS** puis **MORY GLOBAL** dans le cadre de deux plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). 27 salariés ont suivi un parcours de formation de décembre à avril 2015 au sein des APP de Créteil et d'Aulnay-Sous-Bois ; 18 salariés d'octobre 2015 à janvier 2016 au sein des APP de Créteil, Pessac, Toulouse et Saint-Cyr.



Suite à un appel d'offre national du **groupe ACCOR** en juin 2012 - « Evolution de la démarche « Hôtel A la Lettre », formation aux compétences de base » - l'APapp, au nom du réseau des APP, a été retenue comme prestataire pour la mise en œuvre de formation aux « compétences clés en situations professionnelles ». Un groupe de 4 experts, issus du réseau, a été mis en place par l'APapp afin de créer un kit pédagogique spécifique - une mallette contextualisée au secteur professionnel de l'hôtellerie. 7 salariés ont suivi un parcours de formation en 2015.

Les APP sont par ailleurs prestataires pour des formations de mise en œuvre dans le cadre de marchés et prestations spécifiques liées aux politiques publiques : DIRECCTE, Conseils Régionaux, Pôle Emploi : formation aux compétences clés, actions de renforcement des savoirs de base,... Ils sont également prestataires d'actions à destination de salariés : « DécliCC » d'Agefos PME, « Renforcer le compétences-clés dans la logistique » d'Intergreros, « Hôtel à la lettre » du groupe Accor, « Formations au Socle de compétences et à la lutte contre l'illettrisme » d'Uniformation, « 1001 lettres » d'OPCALIA, ...

DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE COLLABORATION

LA SOLUTION APP-CLEA PRESENTEE AUX CMA : les Cours Municipaux d'Adultes de la Ville de Paris offrent aux habitants la possibilité d'accéder à des formations dans une multitude de domaines dont ceux liés au « Socle ». Fondés il y a plus de 200 ans, ils s'inscrivent dans la continuité historique des « cours du soir ». Ils concernent plus de 27 000 parisiens. A la suite de différentes rencontres avec l'APapp, l'équipe responsable des CMA a souhaité mieux connaître l'offre APP-CléA et le dispositif DIPE-CléA. La présentation a été faite le 10 décembre 2015. Des expérimentations devraient voir le jour.

Le réseau de la Formation Continue Universitaire : le 30 mars 2015, l'APapp a rencontré le président du réseau FCU, **Alain Gonzalez**. La FCU est un réseau d'experts d'une centaine de membres, tous acteurs publics de la formation continue (universités, écoles, INP, CNAM...). Ce réseau dynamique s'appuie sur une association : la Conférence des Directeurs de Service Universitaire de Formation Continue.

Une collaboration pourrait être développée au niveau du DAEU. Ce diplôme confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il est le diplôme de la seconde chance pour beaucoup. Les APP peuvent s'engager auprès des services de Formation Générale pour accompagner en amont voire en parallèle du DAEU. Des APP collaborent déjà sur les territoires avec des universités pour une meilleure réussite des candidats. Le réseau FCU est également intéressé par la certification compétences clés européennes. Il a été convenu de se rencontrer de nouveau en fonction de l'évolution de ce projet.

LE RESEAU DES APP EN CHIFFRES

Né au milieu des années 80, le réseau a formé jusqu'à aujourd'hui plus de 3 millions de personnes dans l'ensemble de la France.

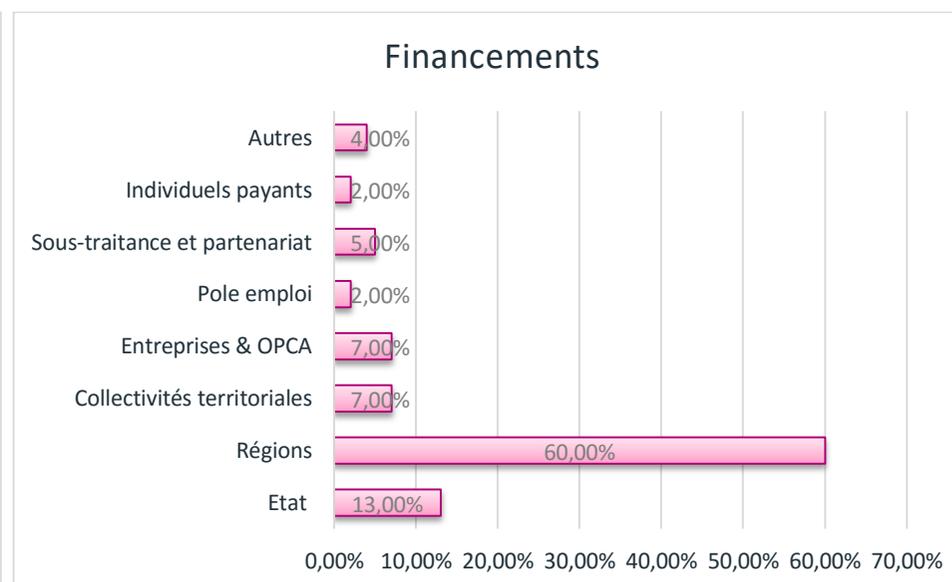
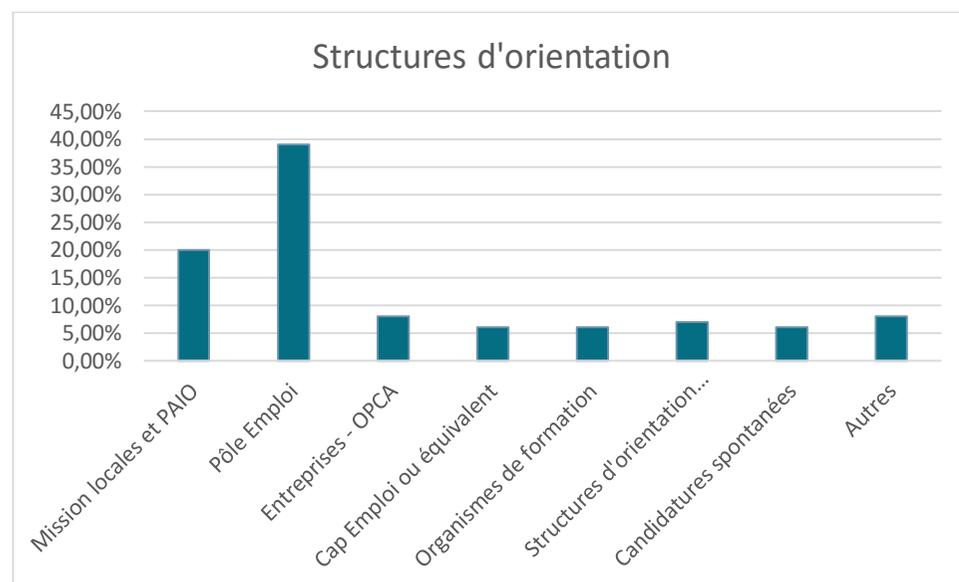
Les chiffres présentés ci-après sont issus de la plateforme de saisie des données statistiques APP. Chaque organisme labellisé APP doit saisir mensuellement des données permettant de mesurer et d'évaluer l'activité APP au sein de l'organisme de formation. L'APapp attache beaucoup d'importance à ces statistiques, c'est un élément clé de communication et de suivi. Elles permettent de « qualifier » l'activité APP et ainsi valoriser l'efficacité, la pertinence et la permanence des APP sur les territoires

En 2015,

Près de **29 000** personnes ont été accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.

27 000 personnes ont intégré un parcours de formation.

Cela représente près de **2 200 000** heures de formation sur toute la période 2015



La principale évolution dans les financeurs cette année est l'augmentation conséquente du financement Région (22% d'accroissement) En 2014, le financement Etat et Région était très comparable (37% contre 38%). La loi du 5 mars 2014, achevant le processus de décentralisation entamé il y a une vingtaine d'années, renforce le rôle des Conseils régionaux en matière de pilotage des politiques de formation et d'orientation professionnelles.

La situation des personnes : Les espaces APP accueillent majoritairement (70%) des demandeurs d'emploi, dont près de 30 % vont accéder à un autre statut après leur formation en APP : emploi, formation qualifiante, suite de parcours sur autre financement. 16 % du public accueilli sont des salariés dont 7 % sont en contrat aidés.

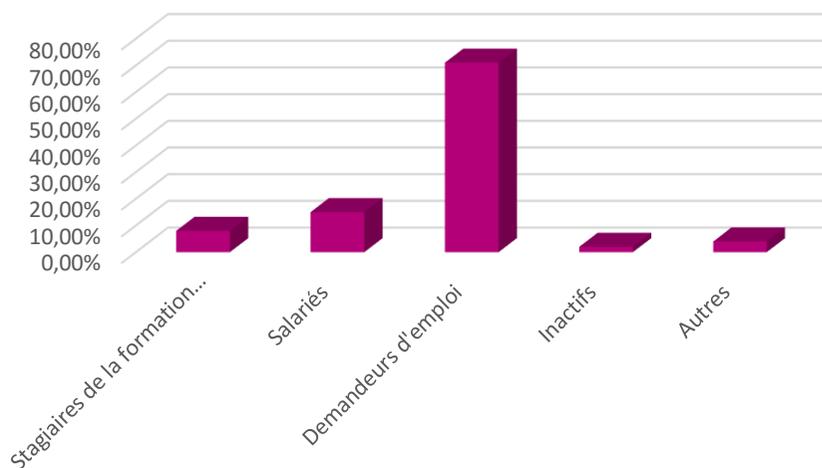
La description des publics : Depuis son origine, le réseau APP se distingue par l'accueil et la formation d'un public majoritairement féminin (67%) et âgés entre 26 et 49 ans (33%).



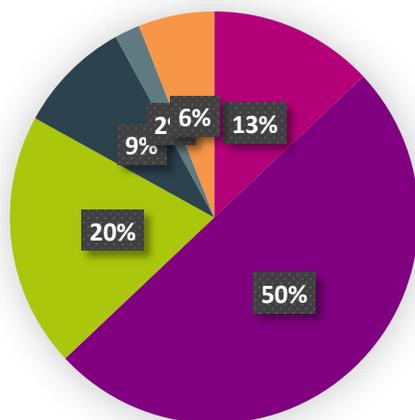
67%

33%

Situation des personnes à l'entrée en APP



Niveau des personnes à l'entrée en APP



- Niveau VI (sans diplôme)
- Niveau V (CAP OU BEP)
- Niveau IV (Bac général, technologique ou professionnel)
- Niveau III et II (diplômes de niveau Bac+2 ; diplômes de second ou troisième cycle universitaire)
- Non scolarisé
- Non déterminé



APAPP – Association pour la Promotion du label APP
SIRET : 499 088 060 000 29 – N° organisme de formation : 23 76 04744 76
Siège social : 8 bis rue de l'industrie – ile Lacroix – 76100 Rouen
Téléphone : 06.15.04.14.39 – Mail : contact@app-reseau.eu – www.app-reseau.eu